

The background image shows a grand, ornate interior space, likely a lobby or atrium. It features a large, multi-paned glass skylight at the top, supported by a complex metal framework. Below the skylight, there are decorative architectural elements, including a balcony with a curved, ornate metal railing. The walls and ceiling are adorned with intricate carvings and moldings. The overall color palette is warm, with shades of beige, cream, and gold.

Réunion des *Présidents d'Ogec*

2 décembre 2021

Valeur ajoutée de l'esprit mutualiste
dans le domaine des assurances

REUNION ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DE PARIS



02/12/2021



Saint-Christophe
MUTUELLE D'ASSURANCES

Notre raison d'être

“

**Quiconque agit pour développer
le bien commun a besoin d'être
soutenu dans sa mission.**

**Nous protégeons,
accompagnons et soutenons
ceux qui entreprennent de façon
responsable et solidaire.**

”

Sommaire

- Notre différenciation
- Notre gouvernance
- Notre partage de la valeur
- Vos interlocuteurs

Notre différenciation

Notre histoire nos valeurs

Une mutuelle fondée par des prêtres en 1962

Administrations
ecclésiales

Instituts Religieux

Enseignement et
Formation

Economie Sociale
et Solidaire

Particuliers

Assureur

Expert

Affinitaire, Prix, Garantie
Services adaptés, Gestion personnalisée

Agile

Parfaite connaissance de l'environnement,
Proche et humain
Gestion de crise

Mutuelle

Engagée

Gouvernance indépendante, Écoute
Co-construction, Partenaires

Solidaire



Notre modèle affinitaire



Un acteur de l'économie sociale

- Utilité Sociale
- Gouvernance indépendante
- Partage responsable de la valeur
- Ancré dans les territoires



Qui s'adresse à l'ensemble de la communauté éducative :

Chefs
d'Établissements,
OGEC, Instances,
Familles, Salariés et
Enseignants



Une gouvernance éthique et démocratique



Une politique tarifaire équitable :

un tarif similaire
indépendant
de la taille de
l'établissement

Une démarche de coconstruction établie de longue date

Notre fonctionnement Mutualiste : nos sociétaires sont acteurs de la Mutuelle : dans les régions, à l'assemblée Générale et au conseil d'administration

Une vie mutualiste :

- Commissions nationales par groupement (Ateliers)
- Comités Mutualistes en région
 - Convention des délégués
- Assemblée générale

Un engagement mutualiste : 350 délégués engagés à nos côtés

Nous coconstruisons avec l'ensemble de nos parties prenantes des solutions d'assurances, de prévention et de services pour répondre à vos besoins



Chiffres Clés

Au global



1^{er} assureur de
l'Enseignement Privé



Au service de l'Enseignement
Catholique
depuis près de 60 ans



1,4 M
d'élèves
assurés



70%
des Ogec nous
font confiance



31 000
sinistres scolaires
gérés/ an



Connaissance de
vos besoins
permettant de
proposer des
solutions adaptées

Chiffres clefs

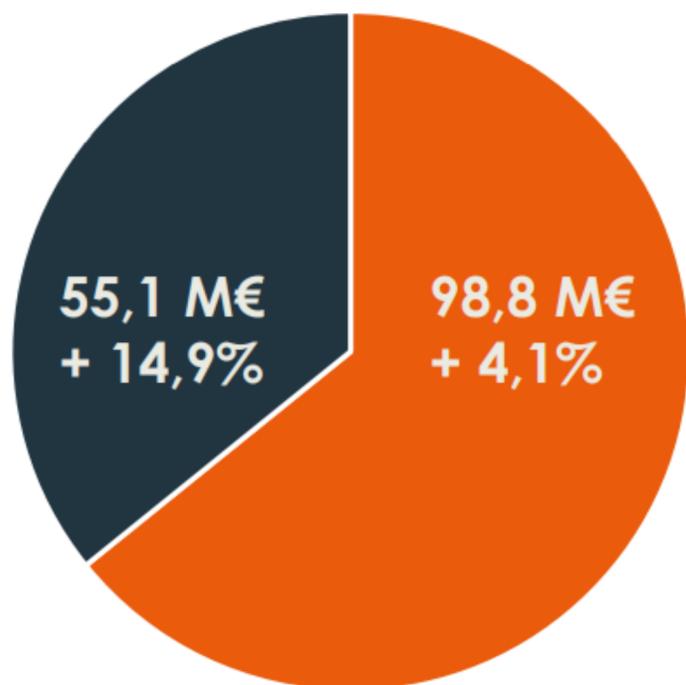
- Assurances de biens et de personnes
- Prévoyance collective

Chiffre d'affaires 2020 en M€

Ratio combiné 2020

Ratio de solvabilité

Total :
153,9 M€
+ 7,6%



Estimations du taux de croissance 2021 :
+9,4 % soit 168,3 M€

- dont +2,4% en assurances de biens et personnes
- dont +21,9% en prévoyance collective



Notre gouvernance

Enjeux de la gouvernance

- Garantie la représentativité des sociétaires
- Garantir les grands équilibres dans la durée

Assemblée Générale

102 délégués élus titulaires
(20 par groupement et 2 salariés sociétaires)

Conseil d'Administration

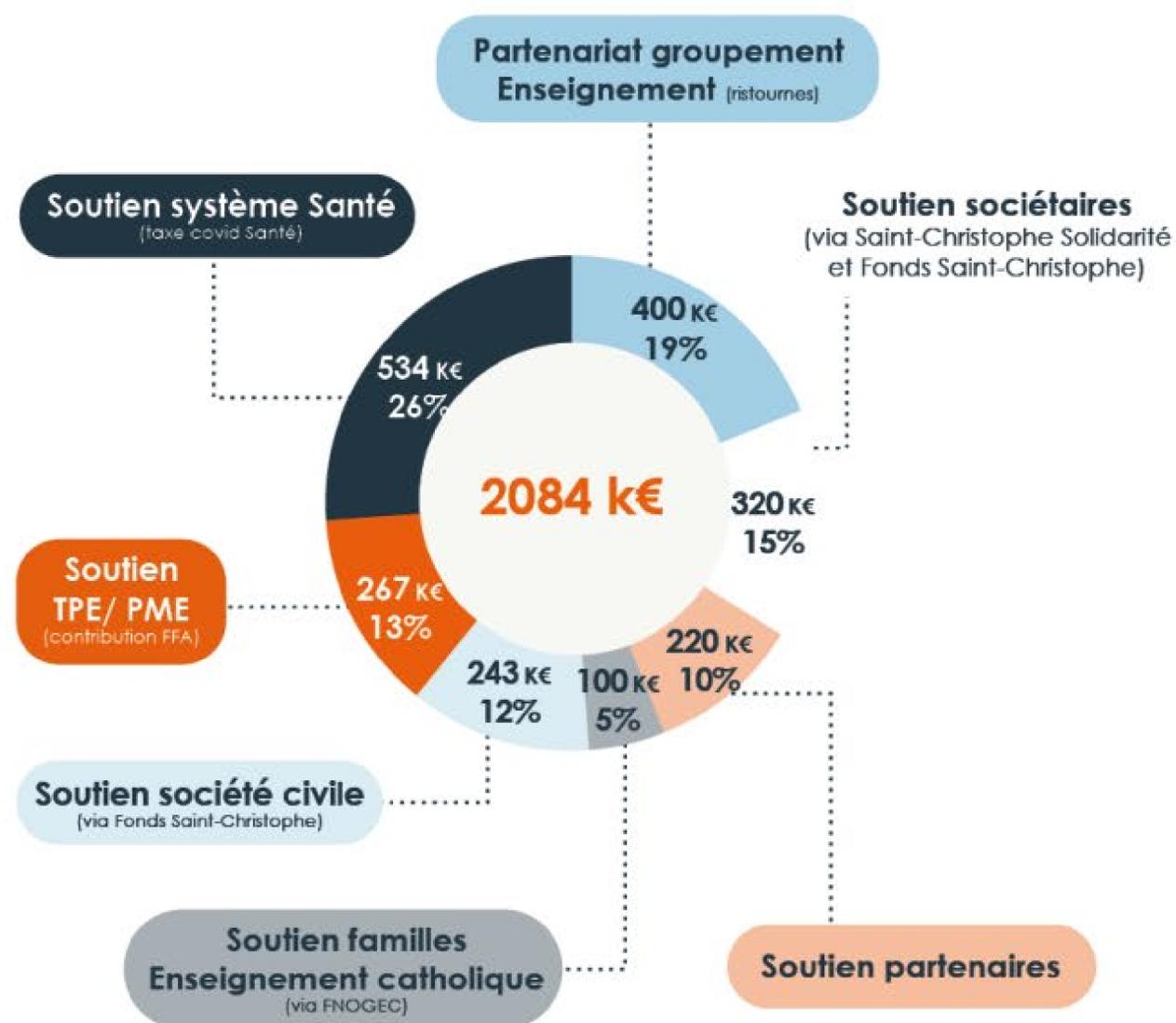
Direction Générale

Notre partage de la valeur

La redistribution responsable en 2020

Notre redistribution globale représente **3.7% de notre chiffre d'affaire*** dont un tiers est exclusivement reversé aux sociétaires

(le reste étant répartis entre la dotation des fonds propres, la distribution aux salariés et le soutien des causes chères à nos sociétaires).



+  Des réponses techniques pour accompagner les sociétaires en difficulté

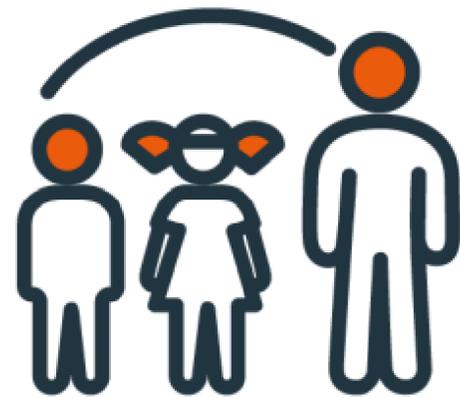
 Des actions de bénévolat MSC Atout Cœur

Des services de prévention dédiés, financés par la Mutuelle

Au-delà de l'assurance, la Mutuelle Saint-Christophe assurances vous propose grâce à l'association Saint-Christophe et en partenariat avec des experts, **des actions de prévention et des outils adaptés à votre environnement :**



Prévention des
biens



Prévention des
personnes



Prévention des
risques auto

Une quinzaine de partenaires

Nos objectifs :

- **Sensibiliser les établissements scolaires aux risques, en s'appuyant sur vous :** intervention de partenaires financée à 100% par la Mutuelle
- **Accompagner les établissements scolaires dans leur démarche individuelle de prévention :** prise en charge à hauteur de 50% de l'intervention max 500€/ an/ sociétaire

Vos interlocuteurs



Responsable du pôle Enseignement Christine Silvain

INSPECTEURS COMMERCIAUX

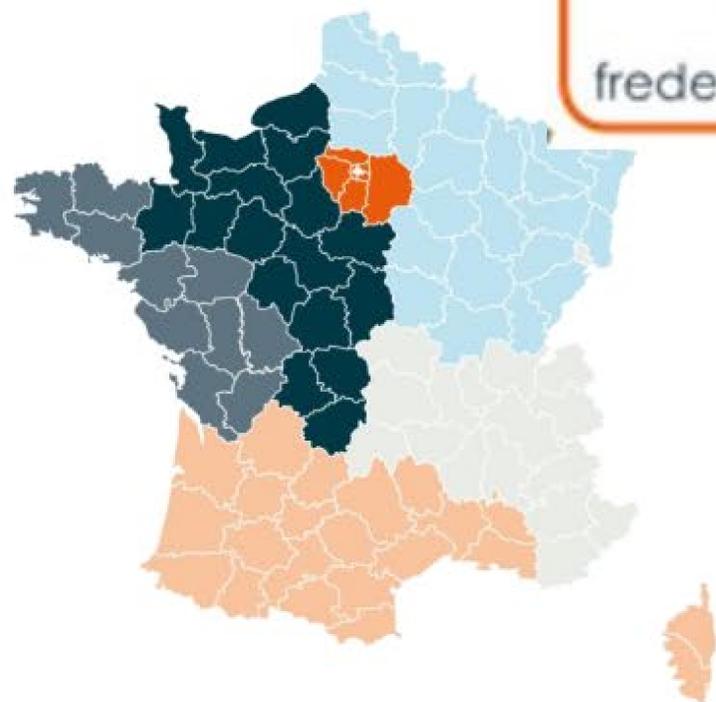
ensembles scolaires, instances, associations immobilières,
partenaires

Frédéric LAROCHE



06 89 86 50 03

frederic.laroche@msc-assurance.fr



UNE ÉQUIPE D'INSPECTEURS CONSEILS DÉDIÉS

Ecoles, Collèges (hors Ensembles scolaires)



Elodie DELET



**Godefroy
TISSERAND**



Sandrine FLORENS



**François
MARTIN**



**Pour joindre votre équipe de 4
inspecteurs dédiés :**

01 56 24 78 10

service.enseignement@msc-assurance.fr

Vos interlocuteurs privilégiés

Paris



GÉRER VOTRE CONTRAT

Votre demande concerne :

Un contrat flotte automobile :

service.flottedirect@msc-assurance.fr

Un contrat automobile individuel :

service.src.gestion@msc-assurance.fr

**Un contrat d'assurance scolaire
(responsabilité civile et individuelle accident) :**

service.asp@msc-assurance.fr

Tout autre contrat :

01 56 24 76 00* puis choix 3
service.grc@msc-assurance.fr



DÉCLARER OU SUIVRE VOTRE SINISTRE

Par téléphone : 01 56 24 76 00* puis choix 1

Par mail :

Pour des dommages sur vos locaux professionnels :
service.dab@msc-assurance.fr

**Pour un accident survenu
à un élève ou à un bénévole :**
service.rcic@msc-assurance.fr

**Pour des dommages sur votre flotte
ou votre automobile :**
service.automobiles@msc-assurance.fr

et s'il y a des blessés :
service.autocorp@msc-assurance.fr

(Toutes pièces médicales doivent transiter par voie postale
pour des questions de confidentialité)

Echanges

Mise en place du décret tertiaire

INTERVENTION

RÉSEAU DES OGEC & ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS CATHOLIQUES

Décryptage de la
réglementation Eco-
énergie-tertiaire



PLAN



- Un cadre réglementaire de plus en plus contraignant
- Les obligations issues de ce dispositif Eco-énergie-tertiaire
- Les actions à mener





Les enjeux du secteur tertiaire

- Les bâtiments tertiaires représentent près d'1 milliard de m² de surface plancher et environ 15% des consommations d'énergie finale en France et 8 % des émissions de GES
- Le Tertiaire est un enjeu important des politiques de maîtrise de la demande d'énergie



**Un cadre réglementaire de plus
en plus contraignant**

Un cadre de plus en plus contraignant

Août 2009 et
juillet 2010

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CROISSANCE VERTE

23
novembre
2018



17 août 2015

#LoiElan



1^{er} janvier 2022

RE 2020
RÈGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE

Un corpus réglementaire important



Texte d'application





Le dispositif Eco-énergie-tertiaire

- Obligation réglementaire engageant les acteurs du tertiaire donc les propriétaires et gestionnaires d'établissements catholiques d'enseignement vers la sobriété énergétique.
- Issu du décret tertiaire entré en vigueur le 1^{er} octobre 2019 et de la loi ELAN, il impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire afin de lutter contre le changement climatique.
- Pour y parvenir, les actions déployées vont au-delà de la rénovation énergétique des bâtiments. Elles concernent aussi la qualité et l'exploitation des équipements, le comportement des usagers



**Les obligations issues de ce
dispositif Eco-énergie-tertiaire**



Les assujettis au dispositif

- Propriétaire ou exploitant d'un établissement abritant des activités tertiaires
- Tous les bâtiments à usage tertiaire existants

Bâtiment exclusivement tertiaire d'une surface de surface de plancher **>1000 m²**
>1000 m² de surface de plancher

Bâtiment à usage mixte avec avec une activité tertiaire dont **le**

Ensemble de bâtiments sur sur une même unité foncière à

- Sont exclus les logements, constructions provisoires, lieux de culte, bâtiments industriels ou agricoles et les services de sécurité intérieure.



La co-responsabilité des propriétaires / exploitant

Les **obligations d'actions de réduction** des consommations d'énergies concernent autant les **propriétaires** que les **exploitants** des bâtiments ou parties de bâtiment assujettis.

- **Les propriétaires / exploitants** sont soumis à l'obligation pour les actions qui relèvent de leurs responsabilités (cf. dispositions contractuelles des baux et autres conventions immobilières)
- Les propriétaires et les exploitants se communiquent mutuellement les consommations annuelles énergétiques réelles de l'ensemble des équipements et des systèmes dont ils assurent respectivement l'exploitation
- Possibilité à terme de déléguer la transmission des consommations d'énergie à un prestataire ou, aux gestionnaires de réseau de distribution d'énergie (sous réserve de leur capacité technique)



Les objectifs visés par le dispositif

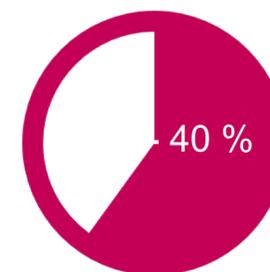
- Toutes les énergies sont concernées : électricité, gaz, propane, bois, réseaux de chaleur, fioul...
 - Des objectifs de niveau de consommation en énergie finale échelonnés sur plusieurs paliers : 2030, 2040 et 2050 :
 - Soit une réduction de 40% en 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050 par rapport à une consommation de référence qui ne peut être antérieure à 2010
 - Soit un niveau de consommation fixé en valeur absolue en fonction de la consommation énergétique des bâtiments nouveaux de la même catégorie
- 

Les 2 méthodes de fixation des objectifs de réduction des consommations finales

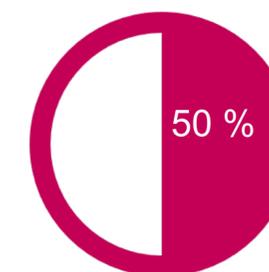
En valeurs relatives
par rapport à une consommation
énergétique de référence



Entre
2010 et 2019



2030



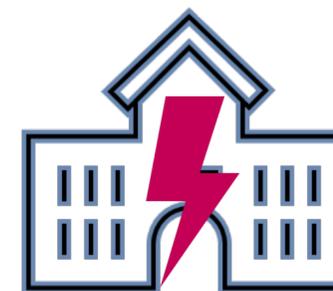
2040



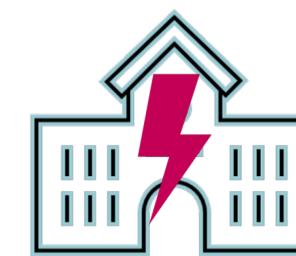
2050

En valeurs absolues
En fonction de la consommation
énergétique des bâtiments
nouveaux de la même catégorie
(déterminé par arrêté)

Equivalent



RT 2012



RE 2020



RE 2030



Dans le cas où les bâtiments concernés sont récents ou ont été rénovés depuis peu et qu'ils possèdent un niveau de consommation convenable, l'approche se fera plutôt sur la base des consommations absolues calculées selon le décret d'application, en fonction de données de modulation. Cela s'explique par la difficulté pour un bâtiment déjà globalement performant d'envisager de telles économies d'énergies.

Les obligations déclaratives

1ère étape pour le 30 septembre 2022 : déclarer et identifier son patrimoine tertiaire :

1. Créer un compte sur la plateforme OPERAT (possibilité de le déléguer à un tiers)
2. Identifier le patrimoine tertiaire de plus de 1000 m² de plancher
3. Déclarer pour chaque bâtiment, partie de bâtiment ou ensemble de bâtiments (si unité foncière) :
 - **Là où les activités tertiaires y sont exercées,**
 - **Les surfaces soumises à obligation (surface des planchers ou SHOB ou SHON),**
 - **Les consommations annuelles par type d'énergie** (gaz, électricité, bois, réseau de chaleur) avec, le cas échéant :
 - **L'année de référence et les consommations de référence associées avec les justificatifs**
 - Le renseignement des indicateurs d'intensité d'usage (nombre de jours ou d'heures d'utilisation par an),
 - Les consommations liées à la recharge des véhicules électriques,
 - Les droits d'accès et de transmission de données.

Années suivantes : déclarer annuellement ses consommation pour le suivi et la délivrance d'une attestation



La plateforme OPERAT

- Outil réglementaire mis en place par l'ADEME
- Plateforme numérique accessible à différents types d'utilisateurs (assujettis, gestionnaires, prestataires...)

<https://operat.ademe.fr/#/public/home>

- Elle permet la vérification de l'atteinte des objectifs réglementaire
- Deux modes opératoires possibles pour renseigner les données : saisie manuelle ou via l'import par fichiers CSV
- Elle vise également à diffuser et valoriser les données collectées, dans le respect des règles de confidentialité
- Elle délivre une attestation annuelle permettant d'évaluer la position par rapport à la trajectoire de la consommation cible et de fournir une notation qui reflète l'avancée de la démarche.





Les actions à mener



Les actions à mener dès à présent

DÈS MAINTENANT

Répartir les rôles de chacun

Identifier les sites assujettis

Préparer les données (base bâimentaire et consommations d'énergie)

Commencer à établir un plan d'actions et engager les actions les plus simples

AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2022

Créer un compte OPERAT

Renseigner les données administratives, bâimentaires, de consommation énergétiques

Déterminer l'année de référence (12 mois glissant entre 2010 et 2019)

Évaluer le caractère "atteignable" des objectifs au vu du plan d'action et de ses contraintes propres (techniques, économiques, patrimoniales, ...)

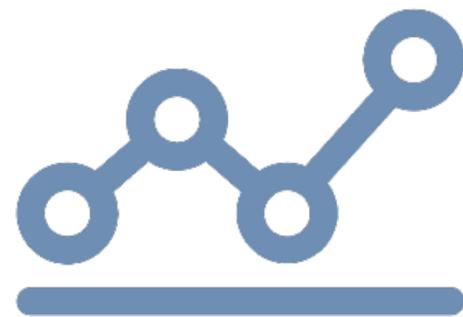
APRES

Chaque année : déclarer ses consommations

Envisager, le cas échéant, une demande de modulation des objectifs (5 ans max. après la date buttoir de remontée des consommations de chaque décennie)

Le dossier technique de modulation

Les objectifs de réduction (seuils -40% -50% -60%) peuvent être modulés à la baisse en fonction de :



1. Les indicateurs d'intensité
d'usage



2. Les contraintes techniques et
architecturales



3. Les coûts de travaux
disproportionnés

Le **Dossier technique** n'est pas obligatoire. Mais il le devient pour justifier la modulation des objectifs, et il doit être versé sur la **plateforme OPERAT**

INTERVENTION

RÉSEAU DES OGEC & ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS CATHOLIQUES

Merci pour votre
attention et votre
engagement

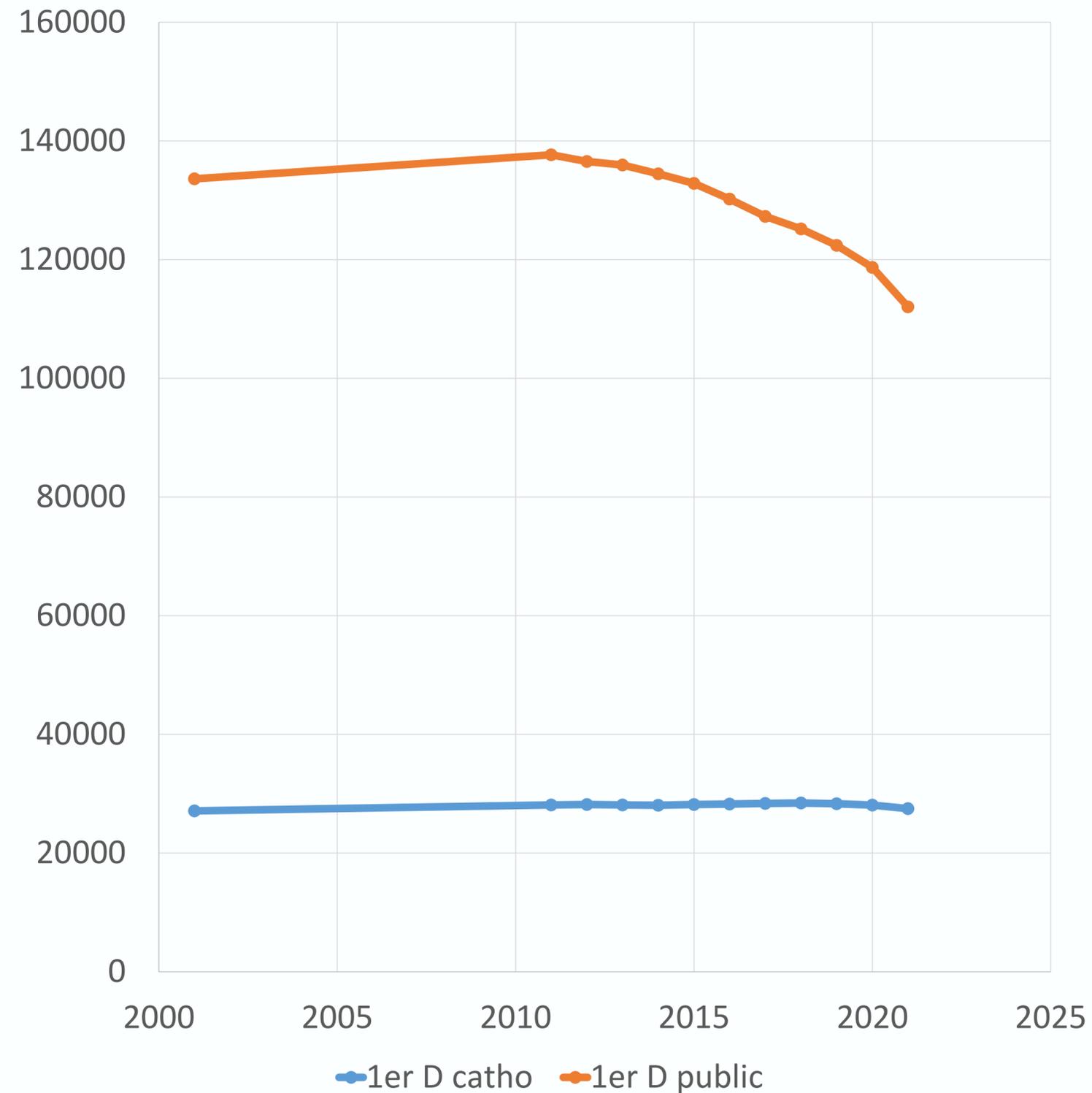


Stratégie d'évolution

Regard sur situation actuelle et stratégie
d'évolution qualitative des établissements à Paris

Évolution 1^{er} degré

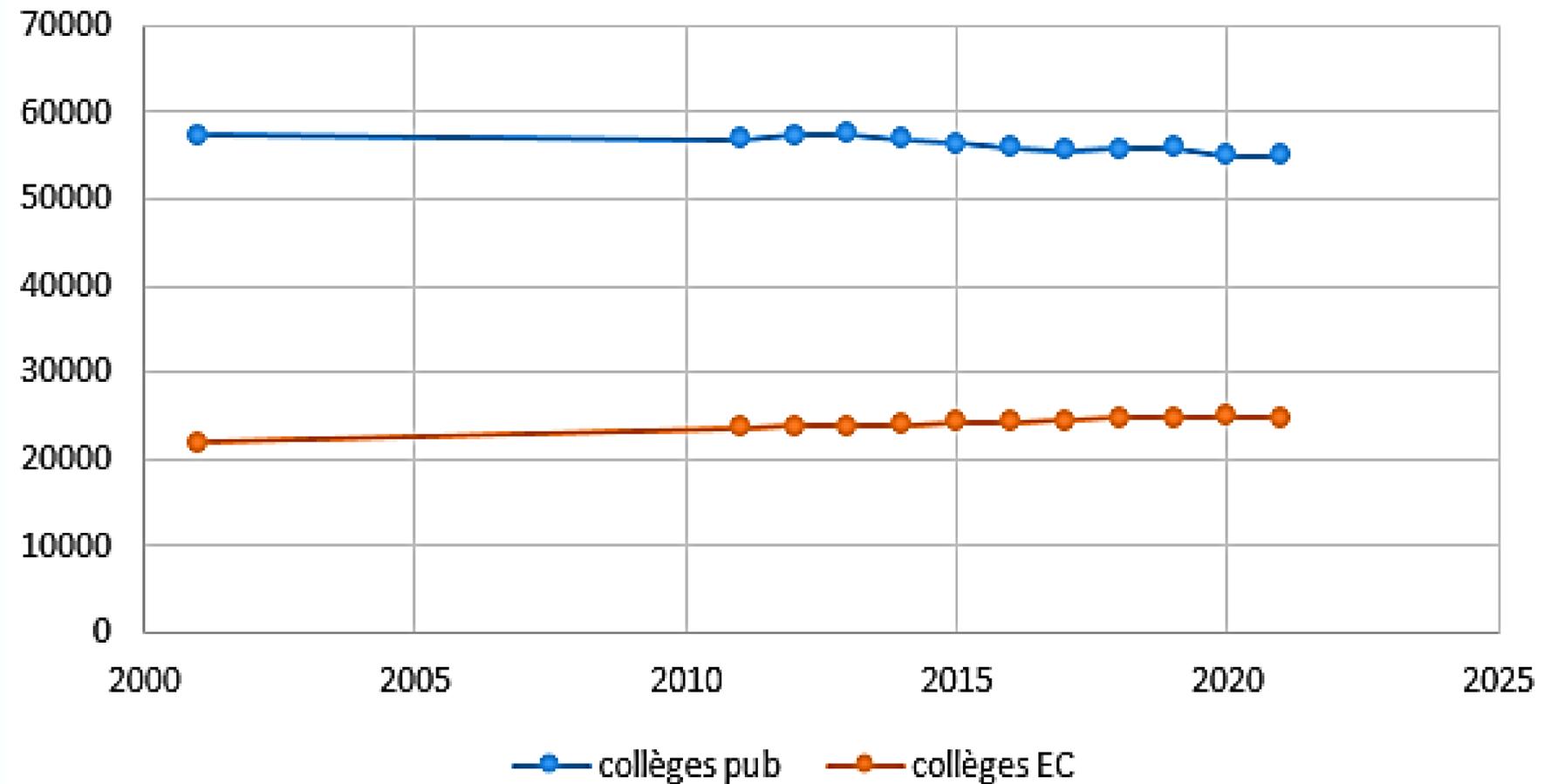
L'impact démographique est sensible, même avec retard.



Évolution Collège

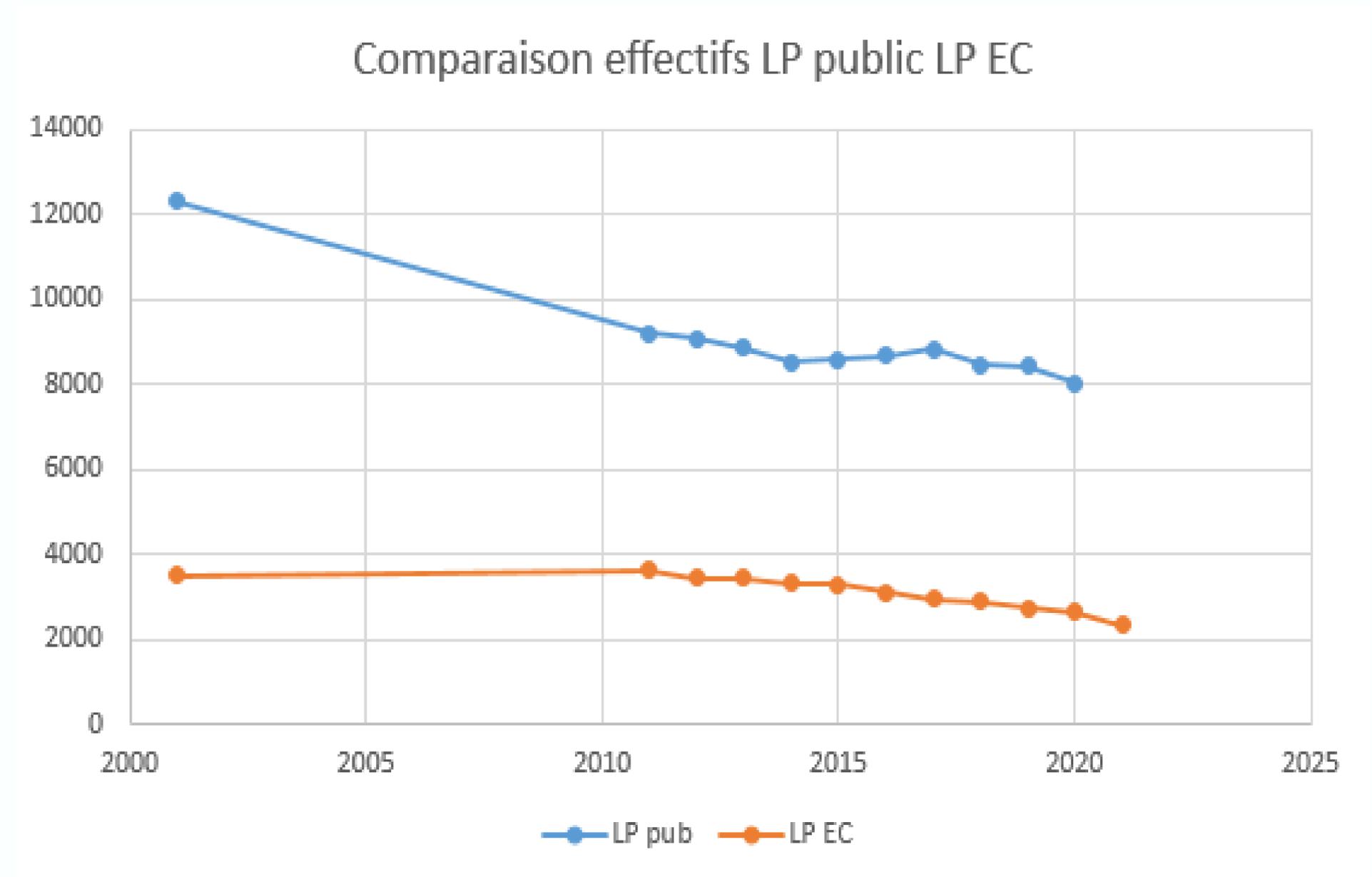
L'EC progresse par rapport au public qui affiche un léger effritement.

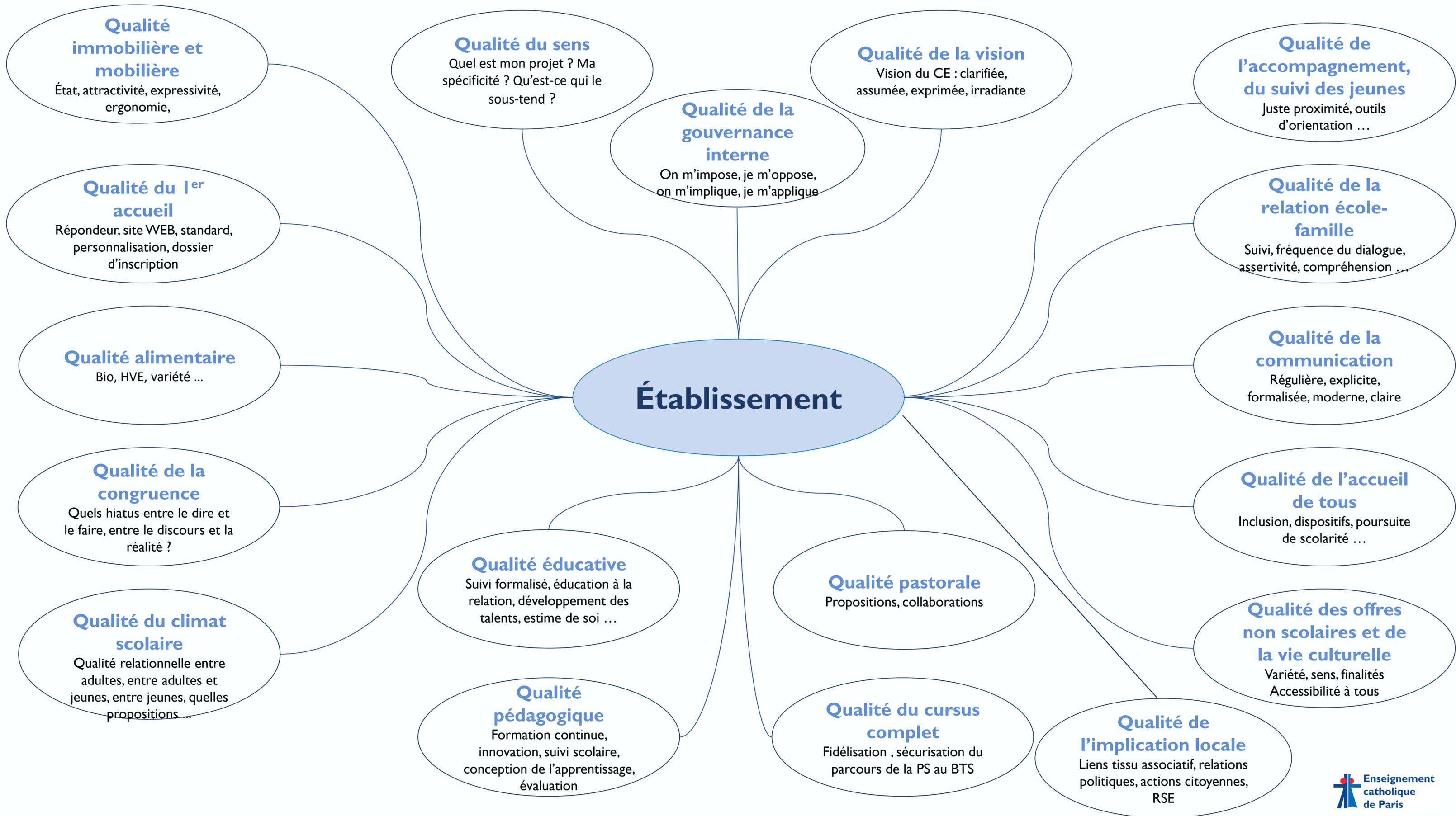
graphique comparé collège public / EC



Évolution Lycée professionnel

Décroissance plus ancienne et plus marquée dans le public mais tendance baissière continue depuis 10 ans.





Changement d'époque

DÉMOGRAPHIE
ÉVOLUTIONS SOCIÉTALES
HORS CONTRAT
DIGITALISATION
ÉCOLOGIE
TÉLÉTRAVAIL
RESPONSABILITÉ SOCIALE
QUESTIONS DE GENRE
INDIVIDUALISME
VOCATIONS ENSEIGNANTES
SOFT MANAGEMENT
...

L'accélération des évolutions extérieures traduisent un changement d'époque.

Nous sommes depuis 20 ans profondément formatés par le confort des effectifs et le défi des listes d'attente.

Comment déplacer notre regard ?

Qu'est-ce que cela mobilise en nous pour changer non seulement nos manières de faire mais d'être ?

Changement d'époque

Élaborer sa vision pour être leader

SESSION DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT, OCTOBRE 2021

Quelle est la contribution que je veux
apporter au monde ?

Élaborer sa vision personnelle pour mieux
affronter la complexité et l'incertitude



Changement d'époque

Reçu : mardi 5 octobre 2021 08:39

J'ai 70 ans et lorsque j'étais enfant, j'avais été placé dans un pensionnat catholique tenue par des sœurs.

Pour me punir, on me faisait des douches d'eau froide y compris en plein hiver, je devais me mettre à 4 pattes pendant des heures pour frotter le plancher et le cirer. J'ai été enfermé plusieurs mois dans le grenier, seule. Je peux situer la période à la première tentative de suicide de Dalida.

Ce qui était encore plus horrible, j'ai été enfermée dans la cave, plusieurs mois dans le noir, sans matelas ni couverture avec un seau pour faire mes besoins. Je devais le remonter pour le vider et le laver lorsqu'il était plein. On m'apportait du pain rassis et de la soupe. J'étais frappée régulièrement et en particulier tirée par les cheveux en me traînant part terre.

Ce pensionnat se situait rue du Bon Pasteur à Chambéry. A la suite de cela, j'ai fait plusieurs tentatives de suicide et enfermée dans un hôpital psychiatrique dans lequel je faisais aussi des tentatives de suicide. A 70 ans, je vis avec ce fardeau.

De quoi dira-t-on dans 50 ans
que ce nous faisons aujourd'hui relevait d'une conception
erronée, de méthodes dépassées ; ce que nous faisons sans le
réinterroger, avec quoi nous ne sommes parfois pas à l'aise
mais sans savoir faire autrement ?

Quelles sont les réalités vécues dans nos établissements qui sont déterminantes, réussies, dont nous sommes fiers et qui sont représentatives de l'expérience que nous voulons faire vivre, où l'on se sent en cohérence avec nos convictions ?

Notre mission

Leadership en éducation des chefs d'établissement

De pilotes qui composent
à des leaders qui s'engagent

Réussite éducative des élèves

D'une norme scolaire pour tous
à des parcours qui font grandir
la personne



Ressources humaines Enseignants

D'une gestion standardisée
des profils et des missions
à l'appel à s'engager personnellement

Coopération et Innovation

De l'application des consignes
à l'implication de chacun
dans une créativité collective

Mobilisation des Ressources matérielles

D'une gestion guidée par les circonstances
à une sobriété choisie au service de la
transformation des personnes

Merci

Prochaine date :

19 mai 2022, 18 h – 20 h

www.ec75.org/gerer/rencontres